



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 1998
Français
Original: Anglais

Cinquante troisième session

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Prix des Nations Unies en matière de population

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/201 du 17 décembre 1981. Ce rapport, qui couvre l'année 1998, a été établi conformément à la décision 1982/112 du Conseil économique et social, en date du 26 avril 1982.

Annexe

Rapport sur le Prix des Nations Unies en matière de population pour 1998

I. Introduction

1. Le 17 décembre 1981, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/201, intitulée «Création du Prix des Nations Unies en matière de population». Ce prix est décerné chaque année à une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs institutions ou toute combinaison de personnes et d'institutions, afin de récompenser le travail le plus remarquable accompli en vue de sensibiliser l'opinion aux questions de population ou pour contribuer à leur solution.
2. C'est au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population que revient le soin de choisir le ou les lauréats. Ce comité est composé de 10 représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies élus par le Conseil économique et social pour une période de trois ans.
3. En 1997-1998, le Conseil économique et social a élu pour siéger au Comité pendant une période de trois ans à compter du 1er janvier 1998, les représentants des neuf pays suivants : Cap-Vert, El Salvador, Grenade, Guatemala, Lesotho, Pays-Bas, République islamique d'Iran, Roumanie et Thaïlande. Aucun candidat n'a encore été proposé par le groupe régional intéressé pour le dixième poste à pourvoir. Le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sont membres de droit. Le Directeur exécutif fait aussi fonction de Secrétaire du Comité. Le Prix consiste en un diplôme, une médaille d'or et une somme d'argent.
4. Le 5 décembre 1986, l'Assemblée générale, par sa décision 41/445, a modifié le paragraphe 1 de l'article 2 de l'annexe de sa résolution 36/201 de façon que le Prix puisse être décerné à la fois à une personne et à une institution.
5. Le 26 mai 1987, le Conseil économique et social, par sa décision 1987/129, a modifié en conséquence le règlement intérieur du Comité d'attribution du Prix.
6. En mars 1998, le Comité a réélu M. Julio Armando Martini Herrera (Guatemala) à la présidence.
7. Ayant été désignées membres honoraires, les cinq personnalités éminentes ci-après ont joué un rôle consultatif auprès du Comité : Mme Robin Chandler Duke, Présidente de Population Action International; M. Miguel de la Madrid Hurtado, ancien Président du Mexique; M. Dirk van der Kaa (Pays-Bas); Mme Shidzue Kato (Japon); et Mme Victoria Sekitoleko, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Ouganda.

II. Prix des Nations Unies en matière de population pour 1997

8. Au total, 28 candidatures ont été présentées pour le Prix des Nations Unies en matière de population de 1998, 19 dans la catégorie individuelle et 9 dans la catégorie institutionnelle. En juin 1998, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et après un examen approfondi des candidatures, le Comité a désigné les lauréats pour 1998 : le professeur H. H. Wynter (Jamaïque) dans la catégorie individuelle, et la Sabiny Elders Association (Ouganda) dans la catégorie institutionnelle.

9. Au cours du processus de désignation, le Comité a également examiné certaines propositions tendant à élargir le champ de sélection, en vue de le faire porter sur l'ensemble des travaux en cours dans le domaine considéré. Ces propositions sont encore à l'étude.

10. Le professeur Hugh H. Wynter, Président du Bureau national de la planification familiale de la Jamaïque, a été choisi pour l'action qu'il a menée, tant dans le secteur privé que dans le cadre de la politique officielle, pour promouvoir le recours à des méthodes sûres et efficaces de planification familiale. Professeur d'obstétrique et de gynécologie et Directeur du programme régional pour les Caraïbes dit Programme de formation et de recherche avancées sur la régulation de la fécondité, à l'Université des Antilles occidentales, à la Jamaïque, le professeur Wynter a formé de nombreux médecins de la région. Il est réputé être de ceux qui ont fait le plus pour permettre à son pays d'atteindre des taux parmi les plus faibles de la région en matière d'accroissement de la population, de fécondité et de mortalité infantile, et pour assister d'autres pays de la région dans l'exécution de leurs programmes de planification familiale. La Jamaïque a fait de grands progrès dans les domaines de la population et de la santé et a le niveau le plus élevé d'utilisation des méthodes anticonceptionnelles. Le professeur Wynter est une autorité très largement respectée dans la région des Caraïbes et ses travaux ont eu un important retentissement à l'échelon tant national que mondial.

11. La Sabiny Elders Association a été choisie essentiellement pour l'action qu'elle mène contre la pratique de la mutilation génitale féminine dans la communauté des Sabiny, dans l'est de l'Ouganda. Cette association, constituée en 1992, réunit les notables des 161 clans sabiny et s'est fixé pour objectifs le développement du groupe des Sabiny, la préservation de leur langue et de leur culture et l'amélioration de leur condition. Elle s'emploie à sensibiliser l'opinion au VIH et à développer la médecine traditionnelle, et joue un rôle dans l'éducation des enfants et la défense de l'environnement. Son succès le plus remarquable est lié à sa participation au programme REACH (programme d'éducation sur la santé en matière de reproduction et la santé communautaire), qui remplace par une cérémonie publique et par la présentation d'offrandes la pratique traditionnelle de la mutilation génitale féminine en tant que «rite de passage» au moment de la puberté. Ce programme, qui prend en considération les caractéristiques culturelles du groupe, a permis de réduire de 36 % en 1996 les cas de mutilations génitales féminines. Les méthodes employées sont à l'étude en vue de leur utilisation dans d'autres communautés où de telles pratiques demeurent en vigueur.

III. Questions financières

12. Au 1er janvier 1997, les avoirs du Fonds d'affectation spéciale se chiffraient à 740 124 dollars. Le revenu des intérêts perçus s'est élevé à 44 382 dollars. Le montant des dépenses engagées en 1997, y compris les prix décernés, s'est élevé à 47 995 dollars. Au 31 décembre 1997, le solde de fin d'exercice s'établissait à 736 511 dollars.